L’Assemblée des investisseurs 2018 accepte toutes les propositions

3 mai 2018

- Approbation des comptes annuels 2017
- Election des membres du Conseil de fondation pour un mandat d’un an

- Adoption de la proposition de soumettre une modification des statuts à l’autorité de surveillance

Approbation des comptes annuels 2017 et élections au Conseil de fondation

L’Assemblée des investisseurs a approuvé les comptes annuels 2017 et élu Jérôme Baumann, Urs Bracher, Daniel Fässler, Rolf Maurer, Martin Neff et Franz Rutzer au Conseil de fondation pour un mandat d’un an jusqu’à la prochaine Assemblée ordinaire des investisseurs en 2019. Le Conseil de fondation se constituera lors de sa première séance, après l’Assemblée, et élira son nouveau président à cette occasion.

Adoption de la proposition de soumettre une modification des statuts à l’autorité de surveillance

L’Assemblée des investisseurs a adopté la décision de proposer à l’autorité de surveillance d’adapter l’article 13 («Conseil de fondation») des statuts. Le paragraphe 2 prévoit désormais que le Conseil de fondation doit comprendre au moins trois et au maximum sept spécialistes de l’immobilier.